

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/11-2e/12
Séance du 22 JUILLET 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Mise en place d'un nouveau dispositif en matière de tourisme Politique de restructuration des chalets refuges

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 22 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 19 juin 2007,

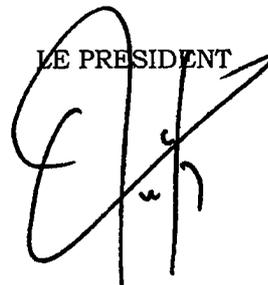
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne son accord sur la mise en place d'un dispositif de soutien aux chalets-refuges sur la base des indications prévues au rapport ;
- ❖ adopte les critères de mise en œuvre de ce nouveau dispositif tels que présentés dans le rapport ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides correspondantes ;
- ❖ annule les crédits de paiement prévus en faveur du dispositif de soutien aux chalets-refuges inscrits dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique au titre du BP 2007 (30 000 € programme F027, millésime 2007, nature 2042, enveloppe 90311) et inscrit au titre du programme F041 consacré au tourisme une autorisation de programme de 62 500 €.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER